



Bordereau de signature

019/CA Actes pris en 2016 dans le cadre des délégations accordées au président

Signataire	Date	Annotation
alma blazevic, <i>SADM</i>	23/03/2017	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	23/03/2017	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	24/03/2017	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna_ID_PRIS** Pro, valide du 19 déc. 2014 à 06:00 au 18 déc. 2017 à 06:00.
alma blazevic, <i>SADM</i>	27/03/2017	 Transmis
alma blazevic, <i>SADM</i>	04/04/2017	 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-03-27)	

Dossier de type : ACTES // Délibérations CA

Propriétés spécifiques : • Date de publication : mardi 4 avril 2017 (2017-04-04)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 17 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-sept du mois de mars, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'Etat-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

M. Jean-Michel MOUGARD, Préfet du Tarn,
Mme Astrid JEFFRAULT, directrice de cabinet du Préfet,
Lieutenant colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,
M. Vincent LELONG, payeur départemental,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation,
Méd LCL Thierry MICHEL, représentant du médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER.

Présents :

Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, André FABRE, Jacques THOUROUDE, Marc COUSINIE.
Mmes Éva GERAUD, Florence BELOU, Sylvie BIBAL-DIOGO, Nathalie BORGHESE, Françoise BARDOU, Michèle VINCENT, Marie-Dominique PESTRE-SURLES, Martine COURVEILLE.

Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, CNE Jean-Jacques DARGET, SGT Nicolas SERRES (suppléant du SCH Julien DURAND), CNE Mohamed BOURAHLA.

Absents excusés :

MM. Éric GUILLAUMIN, Bernard MIRAMOND, Philippe GONZALEZ, CPL Julien ESTIVALS, CNE Jean-Marc RAYNAL.

Départ en cours de séance : M. Jean-Michel BOUAT (après le vote du rapport n°017/CA).

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14/ pouvoirs : 0/ votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 5.

Date de la convocation : 6 mars 2017.

~~~~~  
**RAPPORT N°019/CA - 03/17**

**OBJET : Actes pris en 2016 dans le cadre des délégations accordées au président**

Le Président rappelle que par délibération n°22/CA en date du 29 avril 2015 et conformément à l'article L.1424-30 du CGCT, le conseil d'administration l'a autorisé à :

- x en matière de marchés publics, à :
  - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée ;
  - ouvrir les plis déposés dans le cadre des procédures formalisées ;
- ✓ fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

**"Acquitté en PREFECTURE le:" 27/03/2017**

- ✓ intenter au nom du SDIS les actions en justice ou de défendre le SDIS dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration.

Conformément à ce même article, il informe le conseil d'administration des actes pris dans le cadre de cette délégation et propose au Conseil d'administration un récapitulatif de ces actes pris en 2016, à l'exception des marchés qui font l'objet d'un rapport spécifique.

| Cadre des actes pris              | Personnes sollicitées  | Nature du dossier traité                                                      | Montant                                                                                                                      |
|-----------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lettre de mission (étude dossier) | Avocat                 | Analyse juridique sur le temps de travail                                     | 432,00 €                                                                                                                     |
| Lettre de mission (étude dossier) | Avocat                 | Analyse juridique sur la facturation des missions de téléassistance           | 2 592,00 €                                                                                                                   |
| Frais et honoraires               | Huissier               | Notification de courrier                                                      | 151,60 €                                                                                                                     |
| Action en justice                 | Tribunal correctionnel | Constitution partie civile dans le cadre d'une fausse alerte par malveillance | 400,91 € payé au SDIS par le coupable des faits                                                                              |
| Action en justice                 | Avocat                 | Mémoire en réponse 1 et 2 – Tribunal Administratif                            | 4800 €<br>Requête rejetée.<br>Demandeur condamné à verser 1200 € au SDIS. Somme de 900 € remboursée par protection juridique |
| Action en justice                 | Avocat                 | Mémoire Cour d'Appel                                                          | 1170,00 € -<br>Somme remboursée par protection juridique                                                                     |
| Action en justice                 | Avocat                 | Mémoire en défense Tribunal Administratif                                     | 2052,00 € -<br>Somme remboursée par protection juridique                                                                     |

Le Conseil d'administration en a pris acte.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

**La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.**

Date de publication : 04/04/2017

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 27/03/2017